



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 4 octobre 2011

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BAUER le 4 octobre à 9h00 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Étaient présents :

M. André-Michel VENTRE

Mme Marie-Louise FORT

M. Philippe GOUJON

M. Frédéric DEBOVE

Mme Claire THIEFFRY

M. Michel RICHARDOT

M. Éric CHALUMEAU

M. Claude TARLET

M. Marc TSCHIGGFREY, représentant M. Frédéric PECHENARD, accompagné de M. Vincent LE BEGUEC

Le Général Gilles MIRAMON, représentant le Général d'armée Jacques MIGNAUX, accompagné du Colonel Ronan DE LORGERIL

M. Eric MATHAIS, représentant Mme Maryvonne CAILLIBOTTE, accompagné de Mme Florence Marguerite

Mme Annie KENSEY, représentant M. Henri MASSE

M. Luc-Henry CHOQUET, représentant M. Jean-Louis DAUMAS

Mme Valérie POTIE, représentant M. Jérôme FOURNEL

M. Benjamin CAMUS, représentant M. REBEILLE-BORGELLA

M. Fabrice MURAT, représentant M. Michel QUERE

M. Fabrice FUSSY représentant M. Gérard ROLLAND

Mme Corinne CHEVALIER, représentant M. Hervé MASUREL, accompagnée de M. Michel ORAND, nouveau responsable du département évaluation du CIV

M. Fabrice LENGART, accompagné de M. Michel DUEE

M. Jean-Luc NEVACHE.

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 4 octobre 2011

Le président du COR accueille les participants et ouvre la session.

Il informe les membres du Conseil d'orientation de la **démission de Jean-Pierre CHAPELLE**, journaliste à Ouest France. Celui-ci regrette de devoir renoncer à ce mandat, mais son manque de disponibilité ne lui permet plus de suivre les activités du COR avec le sérieux nécessaire.

Alain Bauer a demandé au nom de l'ONDRP un **droit de réponse à l'article du Canard Enchaîné** du 13 juillet 2011 intitulé «Un observatoire aveugle». Cet article stigmatise l'inertie de l'ONDRP sur la soi-disant absence de signalement des modifications des pratiques d'enregistrement de certaines plaintes concernant l'utilisation frauduleuse de CB sans dépossession de la carte. Un avocat a été mandaté pour ce litige étant donné que le droit de réponse n'a pas été publié.

Il est notamment indiqué que : *«Non seulement l'Observatoire dans son bulletin mensuel de février 2010 (et non pas en septembre) a été le premier à en parler et à mettre en exergue ces pratiques mais de plus, il a répété son constat dans chacun des bulletins mensuels suivants, soit plus d'une quinzaine de fois à ce jour et ce à chaque fois que la question des escroqueries est abordée. Il ne pouvait le faire dans des études précédentes, et notamment son rapport 2009, puisqu'il n'a eu connaissance de ces pratiques qu'en janvier 2010.*

En janvier 2011, lors de la présentation annuelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, en présence du ministre de l'Intérieur, l'ONDRP a publié, a rappelé oralement et a fait mention sur sa présentation PowerPoint, que les évolutions des faits constatés d'escroqueries ne pouvaient être commentées et analysées à cause de ces ruptures. Ce constat ainsi que de nombreux autres éléments d'analyse ont été cités abondamment dans le rapport de la Cour des Comptes et ce, bien entendu, à partir des publications et des analyses de l'ONDRP. Il serait temps que tu barbotes un peu plus, voire que tu plonges le bec, sur le site de l'Observatoire pour y découvrir les nombreux documents qui te valent un pan sur le bec et qu'a priori tu n'as pas pris la peine de lire.

Par ailleurs Alain Bauer a commenté sur diverses radios et chaînes de télévision le rapport «important et utile mais desservi par des erreurs factuelles et un choix de période contestable» de

la Cour des Comptes. Didier MIGAUD, Président, comme les auteurs du dit rapport, ont d'ailleurs souligné la qualité du travail de l'ONDRP comme le montre d'ailleurs l'une de leurs préconisations visant à confier à l'ONDRP de nouvelles études sur la relation entre évolution statistique des faits de délinquance et les actions des forces de sécurité (P. 38).»

Le journal *Marianne* a, pour sa part, reproché à l'ONDRP de ne pas publier les chiffres pour les DOM-ROM. Or, ceux-ci sont bien, mensuellement, et annuellement publiés que ce soit dans les bulletins mensuels, annuels ou dans le recueil sur les crimes et délits enregistrés par département. Alain Bauer regrette que, malgré tous les efforts de communication de l'ONDRP, les journalistes ne s'informent jamais assez en amont de leur publication.

Alain Bauer indique que, suite à l'échange avec le Président de l'Autorité de la Statistique Publique, il serait difficile pour l'ONDRP d'être désigné comme Service Statistique Ministériel au regard des modalités nécessaires à cette appellation et, notamment, le fait d'être intégré directement à un ministère. En revanche, au regard de la qualité des travaux de l'ONDRP, il propose de débiter une procédure de labellisation de certaines de nos publications sachant que, déjà, l'enquête Cadre de vie et sécurité est labélisée.

Pour la première fois, l'ONDRP ainsi que la DCPJ et le SSM du ministère de la Justice, ont été auditionnés le 15 juin 2011 par la commission «service public et service au public» du Conseil National de l'Information Statistique.

Alain Bauer indique, qu'après la France, la Grande-Bretagne allait se doter d'un nouveau dispositif de recueil et d'analyse des statistiques de la délinquance en regroupant, sous une même structure, l'analyse des statistiques administratives et celle des données issues de l'enquête *British crime Survey*.

L'ouverture prochaine du nouveau portail data.gouv.fr visant à une diffusion plus large des statistiques publiques dans le cadre du mouvement de l'Open Data devra conduire l'ONDRP à transmettre certaines données de l'état 4001 et voir, à l'avenir, comment collaborer avec cette nouvelle structure. Il est demandé à Christophe Souleuz de prendre contact au plus vite avec Séverin NAUDET le directeur d'ETALAB.

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 4 octobre 2011

Alain Bauer a eu plusieurs échanges avec Jean-Jacques URVOAS, Député, sur la remise en cause de l'indépendance de l'ONDRP dans son livre «11 propositions chocs pour rétablir la sécurité». Un certain nombre de chercheurs ont réagi à cette assertion et ont rappelé les avancées obtenues en matière de mesure de la criminalité en France depuis la création de l'Observatoire. Alain Bauer constate que Jean-Jacques URVOAS n'est pas présent ce jour pour débattre des propositions concernant l'ONDRP. Une note est diffusée en séance afin de clarifier certains éléments du débat.

La conférence de presse de janvier 2012 présentant l'évolution de la criminalité en 2011 sera probablement à nouveau conjointe avec le ministre de l'Intérieur. Du point de vue de celui-ci le ministère peut s'exprimer politiquement et l'ONDRP scientifiquement.

Le ministère de l'Intérieur a adressé une lettre de mission à l'ONDRP en vue obtenir une analyse des nationalités des personnes mises en cause reposant sur des extractions du STIC et de la Base nationale de la délinquance de la Gendarmerie nationale. Une première réunion de travail a eu lieu entre Christophe SOULLEZ et Marc TCHIGGFREY en charge du dossier au cabinet du DGPN.

Concernant le ministère de la Justice, et pour ce qui est des questions purement statistiques, les récentes directives données aux parquets quant à l'absence éventuelle de prise de plaintes en cas d'escroqueries à la carte bancaire entraînent une rupture de l'indicateur «Escroqueries et infractions économiques et financières». Par ailleurs le ministère de la Justice a quelques difficultés à tenir ses engagements quant aux personnels qu'il devait affecter à l'ONDRP : aucun personnel en 2010, 5 postes

affectés seulement en 2011 et, pour 2012 le principe de déléguer 5 nouveaux postes a été remis en cause lors des arbitrages budgétaires estivaux. Alain BAUER s'interroge sur la volonté de ce ministère de s'impliquer dans la construction du volet analyse des «Réponses pénales» de l'Observatoire. Le secrétariat général du gouvernement est informé de tous ces dysfonctionnements. Monsieur MATHAIS, adjoint de la DACG, précise que les circulaires du ministère de la Justice n'ont pas uniquement des visées statistiques, mais ont pour but d'améliorer la cohérence entre différents textes qui se contredisent parfois, d'améliorer le fonctionnement des services et aussi de réduire les coûts de procédure.

La version papier du rapport annuel devra être limitée dans les années à venir. Seuls les destinataires qui s'en servent vraiment devront être destinataires. Un groupe de travail doit se constituer afin de préparer une maquette numérisée du rapport comportant des contenus enrichis.

Le «*Résultat et méthode*» n°11 portant sur l'indice pondéré d'élucidation doit être prochainement publié. Les premières observations recueillies auprès de la DGGN et la DGPN seront intégrées dans la publication. Le message est positif mais le processus décrit semble trop compliqué. Il s'agit d'un processus itératif qui s'affinera au fur et à mesure des échanges et observations.

L'ONDRP vient de mettre en ligne huit *Tableaux de bord annuels* détaillant les ratios et statistiques concernant les faits constatés, faits élucidés, nombre de personnes mises en cause selon leur sexe ou leur âge ou nombre de gardes à vue ainsi que les variations des statistiques qui en sont déduites de 2005 à 2010. <http://www.inhesj.fr/?q=content/tableaux-de-bord-annuels>

La conférence pour la présentation du **Rapport annuel** à la presse aura lieu le **22 novembre 2011** à l'École Militaire et le **prochain COR est prévu le mardi 31 janvier à 9h15** (il annule donc celui prévu initialement le 12 janvier).